

*Attribution de temps*

**M. Mayer:** Avec grand plaisir, monsieur le Président. Je tente de démontrer que le gouvernement nous a fait perdre du temps à cause de la situation ridicule qu'il a provoquée. Puisque le gouvernement est incapable de répartir le temps comme il faut et qu'il doit recourir à la motion de clôture, mes propos sont donc pertinents. Si les comités constituent le prolongement de la Chambre et qu'ici le Président que vous êtes, monsieur, a le droit d'émettre un vote prépondérant, il devrait alors en être ainsi pour les présidents de comité. Si le gouvernement avait accepté ce principe, nous n'aurions pas consacré une journée entière à débattre du rapport percutant d'un comité. Je ne pense pas que cela se soit jamais produit auparavant et, cette fois, c'est parce que le gouvernement a voulu interpréter de travers les règles que le comité spécial a rédigées. Si le gouvernement prenait la gestion de ses affaires au sérieux, à la Chambre comme dans l'ensemble du pays, il pourrait susciter un climat de bonne volonté en recourant à des dispositions judicieuses. Il aurait pu épargner une journée entière de débat s'il avait adopté une autre attitude quant à la composition des divers comités.

Le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons) a reproché aujourd'hui à l'opposition de ne jamais proposer de mesures concrètes ou acceptables pour remplacer les modes de dépenses actuels du gouvernement. Je vais lui en proposer une. A l'automne 1981, le ministre des Finances a fixé le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada à 19 p. 100 et plus. Certains d'entre nous l'avons dénoncé à ce moment-là en le jugeant ridiculement élevé. Quand on y réfléchit maintenant, on se rend compte que ce taux d'intérêt coûte quelque 2 milliards de dollars aux contribuables canadiens, une somme absolument stupéfiante. Nous avons soutenu que le gouvernement pourrait adopter un meilleur système pour déterminer le taux d'intérêt pratiqué sur les obligations d'épargne du Canada. Pour approximatif qu'il soit, ce chiffre de 2 milliards n'en est pas moins énorme. Par ailleurs, en fixant un tel taux sur les obligations, le gouvernement a contribué à maintenir le loyer de l'argent à un niveau élevé, ce qui a causé d'innombrables problèmes aux propriétaires de petites entreprises tirant déjà le diable par la queue.

Comme le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher) est présent, je vais lui faire une suggestion. Nous avons certes besoin d'un système qui nous permette de fixer le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada à un niveau réaliste. Quand on considère l'amateurisme dont on a fait preuve en 1981 et les répercussions que cela aura sur les taux d'intérêt durant trois ou quatre autres années probablement, on se demande pourquoi nous ne pourrions avoir un système qui donne de meilleurs résultats.

Le projet de loi comporte une disposition qui a pour effet de remplacer le contrat de rente à versements invariables par l'étalement du revenu. J'ai entendu dire qu'il s'agissait du système le plus complexe jamais imaginé par l'homme. Le problème de cette réglementation fiscale, c'est notamment qu'elle est devenue si complexe que l'homme de la rue n'y comprend rien. Il suffit d'examiner la formule ordinaire de déclaration d'impôt. C'est incroyable; il faut presque recourir aux services d'un fiscaliste chevronné pour réussir à le comprendre, sans parler de le remplir comme il faut. Il y a certainement moyen de simplifier la formule actuelle. Non seulement elle

serait plus simple à remplir, mais son dépeuplement coûterait moins cher. Voilà quelques suggestions qui ne coûteraient rien au gouvernement. Ce dernier pourrait même réaliser des économies en réduisant le nombre des fonctionnaires nécessaires pour la dépouiller. Comme on le voit, nous pouvons faire des suggestions raisonnables et valables de ce côté-ci de la Chambre. Je tiens à faire remarquer que je suis un peu irrité d'entendre les députés de l'autre côté prendre la parole, non pas pour défendre le programme du gouvernement—ce qui serait normal étant donné qu'ils en font eux-mêmes partie—mais pour dire que l'opposition ne sait faire rien de mieux que de critiquer. Dans le peu de temps qui m'a été accordé, j'ai fait au gouvernement deux ou trois suggestions, alors qu'on ne vient pas nous accuser de manquer d'honnêteté. On nous reproche trop souvent de ne savoir que faire des propositions qui accroîtraient le déficit, ce qui n'est certainement pas le cas de celles que je viens de soumettre.

Je termine, monsieur le Président, par une dernière remarque. J'ai cru comprendre d'après la période de questions aujourd'hui que la société Maislin Transport enregistrerait des pertes de l'ordre d'un million de dollars par mois. Si c'est exact et si le gouvernement renfloue effectivement cette société, je lui signale qu'il ferait bien mieux d'utiliser les deniers publics pour abaisser les taux d'intérêt de 16.75 p. 100 que doivent payés les agriculteurs sur les prêts pour l'amélioration de leur exploitation, sans avoir la possibilité de renégocier. Car, d'après les chiffres que j'ai vus, cette forme d'aide profiterait bien plus à notre économie que le fait d'injecter un million de dollars par mois dans une entreprise de camionnage bidon.

**M. Douglas Fisher (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, je crois qu'il est temps de mettre un terme au débat sur ce projet de loi. Qu'il me soit permis de retracer brièvement les discussions que nous avons eues jusqu'à présent.

Elles ont commencé le 12 novembre 1981, alors que s'est engagé un débat en règle sur le budget. Puis, le 18 décembre, le ministre des Finances a fait certaines déclarations à la Chambre sur lesquelles les députés l'ont interrogé longuement, comme j'ai été moi-même en mesure de le constater, étant présent. Le ministre a ensuite déposé le 28 juin 1982 un nouveau budget que l'on a longuement examiné. Les quelques députés qui ont pris la peine de le faire ont pu assister aux discussions détaillées du comité qui a poursuivi ses travaux pendant tout le mois d'août et tout le mois de septembre. Puis, il y a eu la déclaration financière du 27 octobre.

Enfin on a présenté ce projet de loi qui, à lui seul, monsieur le Président, a accaparé sept jours de travaux pour l'étude à la deuxième lecture et que nous étudions en comité plénier depuis déjà plus de quatre jours. Plus de 75 conservateurs et 18 néo-démocrates ont pris la parole à l'étape de la deuxième lecture, soit plus de la moitié de leur nombre dans les deux cas, monsieur le Président. Que les entend-on dire aujourd'hui? Qu'ils n'ont pas eu suffisamment l'occasion de débattre de ce projet de loi. Eh bien, monsieur le Président, s'ils n'ont pas eu suffisamment de temps même après avoir discuté de deux budgets ainsi que d'une déclaration financière et avoir participé à un débat spécial à la Chambre de même qu'à 11 jours de travaux